VILLE DE HOUILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 AVRIL 2015

Le 9 avril 2015, à 20 heures 35, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 3 avril 2015, affichage effectué le 3 avril 2015).

Etaient présents :
M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, Mme Fleur RÜSTERHOLTZ, Mme Laurence MADES, Mme Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, Mme Paule DANG, M. Christophe GOUT, Mme Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, Mme Marie-France BRÉGUET, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Frédy BAILLY, Mme Martine NAVE CUNHA, Mme Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Chantal DUFAUX, Mme Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, Mme Laurence LAMBLIN (à partir du dossier n° III.2), Mme Stéphanie GOMMÉ, Mme Anne-Sophie GOUTHIER, M. Jean-François MOURTOUX, Mme Alexandrine FERRAND, Mme Anne-Sophie JACQUES, M. Romain BERTRAND, M. Julien VIALAR, M. Jacques GRIMONT, Mme Éliane BOSSELARD, M. Henri WODKA, M. Janick GIROUX, Mme Monika BELALA, M. Florian BOHÊME, M. Guillaume HUGOT

Etaient représentés par procuration :
M. Patrick CADIOU……………………………………………………Par M. Grégory LECLERC
M. François HEURTEL………………………………………………Par M. Bernard DUCLOS
M. André SAUDEMONT…………………………………………………Par M. Romuald RUIZ
M. Cédric COLLET…………………………………………………Par Mme Bertille HURARD

Absente :
Mme Laurence LAMBLIN : jusqu'au dossier n°III.1

Secrétaire de séance :
Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. VIALAR a été désigné **à l'unanimité** par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2015 est adopté **à la majorité (32 voix pour, 6 voix contre)**

II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Belala et de Monsieur Giroux, le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 ADMINISTRATION GENERALE - Approbation des changements des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (C.A.B.S) (Rapporteur : Monsieur LECLERC)

Après interventions de Monsieur le Maire et de M. Bohême, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'approuver la modification de l'article III des statuts de l'EPCI et d'adopter la rédaction suivante du paragraphe 3.1 « Transports en commun, auto-partage et transports alternatifs ».

III.2 RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de signature d'une convention relative au remboursement des honoraires des médecins et de la Commission Interdépartementale de Réforme (Rapporteur : Monsieur VIALAR)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée pour une durée de cinq ans à compter de sa date de notification.

III.3 RESSOURCES HUMAINES - Révision du tableau des effectifs (Rapporteur : Monsieur WUERTZ)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Wodka, Giroux et Bohême, le Conseil municipal décide **à la majorité des votants (6 abstentions du groupe Houilles Ensemble)** d'autoriser Monsieur le Maire à réviser et à actualiser comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DATE D'EFFET
Animateur	4 dont 1 à temps non complet à raison de 17 heures 30minutes	5 dont 1 à temps non complet à raison de 17heures 30minutes	23/03/2015
Rédacteur	15	16	01/05/2015

III.4 DIRECTION FINANCIERE - Compte de gestion 2014 – Budget Assainissement (Rapporteur : Madame MADES)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

III.5 DIRECTION FINANCIERE - Compte administratif 2014 – Budget Assainissement (Rapporteur : Madame MADES)

Monsieur DUCLOS est élu Président de séance à l'unanimité. Madame MADES présente le Compte administratif du Budget Assainissement 2014. Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote. Le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'approuver le Compte administratif de la Ville, pour l'exercice 2014.

III.6 DIRECTION FINANCIERE - Affectation du résultat du compte administratif 2014 – Budget Assainissement (Rapporteur : Madame MADES)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'affecter les résultats du compte administratif comme suit :

- Article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 58 275,29 €
- Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 190 974,38 €

III.7 DIRECTION FINANCIERE - Budget Primitif 2015 – Budget annexe assainissement (Rapporteur : Madame MADES)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Giroux, le Conseil municipal décide **à la majorité (6 votes contre du groupe Houilles Ensemble)** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2015 tel qu'annexé et de fixer le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2015 à 0,2493 € par m^3.

III.8 DIRECTION FINANCIERE - Création d'une autorisation de programme pour les travaux de construction d'un centre technique municipal (Rapporteur : Madame MADES)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Hugo, Wodka, Giroux, et Bohême, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** de voter le montant de l'autorisation de programme ci-dessous ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants :
Autorisation de programme n° AP2015061 – Construction d'un centre technique municipal
Montant global de l'autorisation de programme : 4 500 000 € en dépenses et 270 000 € en recettes

- CP 2015 : 520 000 €
- CP 2016 : 3 840 000 €
- CP 2017 : 140 000 €
- CP 2017 (recettes) : 270 000 €

Les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur ceux de l'année N+1.

III.9 DIRECTION FINANCIERE - Budget Ville – Exercice 2015 – Décision modificative n°1 (Rapporteur : Madame MADES)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 équilibrée à 0,00 € en section d'investissement et 0,00 € en fonctionnement, comme indiqué ci-après :

Nature	Fonction	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
			FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**
			INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**
2313	6492	033	CONSTRUCTIONS	28 000,00 €	
21311	8101		CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS	-28 000,00 €	
2315	822		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2 480,00 €	
2182	024		MATERIEL DE TRANSPORT	-2 480,00 €	

2031	8101	0061	FRAIS D'ETUDES	200 000,00 €	
2313	8101	0061	CONSTRUCTIONS	320 000,00 €	
2031	8101	061	FRAIS D'ETUDES	-200 000,00 €	
2313	8101	061	CONSTRUCTIONS	-320 000,00 €	
					0,00
TOTAL GENERAL				0,00 €	€

III.10 DIRECTION FINANCIERE - Garantie communale d'emprunts relative à la réalisation par la société anonyme d'habitations à loyer modéré DOMAXIS pour l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux sis 2 rue Emile Combes/17 rue Blaise Pascal à Houilles (Rapporteur : Madame MADES)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'accorder sa garantie pour le remboursement de quatre emprunts avec préfinancement d'un montant total de 1 827 821 euros que la société DOMAXIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ces prêts sont destinés à financer un programme immobilier en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 17 logements sociaux sis 2 rue Emile Combes/ 17 rue Blaise Pascal à Houilles.
Cette garantie d'emprunts permettra à la commune de bénéficier de 3 droits de réservation dont au titre des 2 logements PLUS et 1 logement PLAI.

III.11 DIRECTION FINANCIERE - Sortie de l'actif des biens de faible valeur (Rapporteur : Madame MADES)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à sortir de l'actif les biens de faible valeur après qu'il ait été procédé à leur amortissement.

III.12 DIRECTION FINANCIERE - Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (Rapporteur : Madame MADES)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **prend acte** du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale de l'année 2014.

III.13 CULTURE - Demande de subvention culturelle auprès du Conseil départemental des Yvelines (Rapporteur : Monsieur GOUT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès du Conseil départemental des Yvelines une subvention culturelle au titre :
  - Des centres d'action culturelle
  - De l'édition de catalogue d'exposition,
  - Des salons d'art,
  - De l'école de musique et de danse (aide au fonctionnement hors projet),
  - De l'école de musique et de danse (projet en fonctionnement),
  - De l'école de musique et de danse (investissement)
- signer tout acte relatif à l'attribution de cette subvention, et plus généralement, à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

III.15 CULTURE - Demande de remise gracieuse – dette Culture (Rapporteur : Monsieur GOUT)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'accorder à Monsieur M. une remise gracieuse d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf euros (199 €).

III.16 DIRECTION RESTAURATION EDUCATION - Signature d'une Convention d'Objectifs et de Financement (2014-2017) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines relative à la prestation de service - « Accueil de loisirs sans hébergement/Aide spécifique rythmes éducatifs » (Rapporteur : Madame RÜSTERHOLTZ)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Wodka, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service – « Accueil de loisirs sans hébergement/Aide spécifique rythmes éducatifs », avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période allant du 01/09/2014 au 31/12/2017.

III.17 DIRECTION RESTAURATION EDUCATION - Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Financement (2011-2014) : « Accueil de loisirs sans hébergement », avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (Rapporteur : Madame RÜSTERHOLTZ)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement – « Accueil de loisirs sans hébergement », avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines prenant effet à compter du 2 septembre 2013.

III.18 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Modification du règlement intérieur des centres de loisirs maternels et élémentaires : allongement de la durée du désaccueil du centre de loisirs élémentaire J.Y Cousteau (Rapporteur : Madame CAVRET)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Giroux et Wodka, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'approuver l'élargissement des horaires de désaccueil du centre de loisirs J.Y Cousteau, de 17h à 18h30 et de modifier le règlement intérieur des centres de loisirs maternels et élémentaire tel qu'annexé.

III.19 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines – Financement de la création d'un accueil collectif de mineurs périscolaire et extrascolaire élémentaires à l'école Maurice Velter (Rapporteur : Madame CAVRET)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Hugo, Bohême, et Giroux, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines une subvention au taux maximum.

III.20 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Candidature à l'appel à projet régional 2015 « Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » porté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (Rapporteur : Madame CAVRET)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à **:**

- candidater à l'appel à projet régional 2015 «Actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire» auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines ;
- solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines une subvention au taux maximum ;
- signer tous les documents à intervenir pour ce faire.

III.21 JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (Rapporteur : Madame CAVRET)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Wodka, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines une subvention au titre de l'année 2015 au titre de la mise en œuvre de l'action des « Mercredis des Parents » et des « Groupes de parole de parents ».

III.22 URBANISME - Avis de la ville de Houilles sur le projet de SCOT de la Boucle de la Seine arrêté le 17 décembre 2014 (Rapporteur : Monsieur LECLERC)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide **à la majorité des votants (6 abstentions du groupe Houilles Ensemble)** d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté le 17 décembre 2014.

IV. QUESTIONS ORALES

Le texte des questions, transmis par l'Elu, est retranscrit in extenso sans modification ni correction.

IV.1 Question orale posée par Madame Monika Belala au nom du groupe « Houilles Ensemble » au sujet du coût du portail de l'espace famille

Monsieur le Maire,

J'aurais souhaité découvrir le portail de l'Espace Famille afin de me faire une idée sur cet outil proposé aux familles ovilloises sur le site internet de la ville via le lien https://houilles.espace-famille.net/houilles/index.do, mais après démarches auprès de Madame FERRAND et auprès de votre Directeur de Cabinet, il m'a été répondu que l'on ne pouvait pas me mettre à disposition un identifiant et un mot de passe avec un profil "test", ce que je ne comprends pas d'un point de vue technique.

Pour rappel, ce portail permet aux parents d'inscrire leurs enfants à la crèche, à l'école, aux activités périscolaires, au centre de loisirs, au club 7/10ans, à l'accueil Onz'17, aux ateliers du Ginkgo, ou à un séjour de vacances.

Par ailleurs, pourriez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer quel est le coût TTC pour la municipalité de ce Portail Familles pour les années 2013, 2014 et 2015 :

- coût mensuel ou annuel d'acquisition et de déploiement du logiciel
- maintenance
- évolution vers une nouvelle version de l'outil

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire

Merci Madame, Madame la Conseillère,

Concernant la mise à disposition d'un identifiant et d'un mot de passe avec un profil « test », le problème n'est effectivement pas technique mais fonctionnel. Cette base de données est une base de données d'exploitation dans laquelle il est impossible de créer des identifiants de test qui nécessiteraient pour être pleinement fonctionnants, des inscriptions à des activités, des pointages et des factures. Je tiens à vous rappeler que des démonstrations ont été faites aux représentants des parents d'élèves que nous avons encore rencontrés la semaine dernière à ce sujet.

Un manuel de demande de réservations destiné aux utilisateurs a également été réalisé et distribué. Ce manuel d'utilisation de l'espace famille peut également vous être transmis.

Il est important de souligner que dans le cadre de la déclaration à la CNIL, ce logiciel est réservé aux parents ayant des enfants pouvant être concernés par ces activités.

Sur les fonctionnalités proposées par l'espace famille, la Municipalité a voulu un outil facile à utiliser pour les familles et permettre un meilleur traitement des données par nos services. D'ailleurs ce qui a été demandé par l'un de vos collègues tout à l'heure.

Je vais prendre pour exemple la réservation de places, le signalement d'absences, la consultation des factures, le paiement par carte bancaire (qui représente plus d'un tiers des factures) ou encore la simulation de quotient familial.

Aujourd'hui, l'espace famille est utilisé dans un certain nombre de villes des Yvelines (Montesson, Carrières-sur-Seine et Chatou dans la Boucle de la Seine) et force est de constater que malgré

quelques pannes de jeunesse (à l'instar de nombreuses nouvelles technologies) il s'agit d'un outil certes perfectible ayant déjà gagné en efficacité. Il va bien entendu poursuivre son amélioration avec les versions futures.

Le coût annuel d'acquisition et de déploiement de l'espace famille (comprenant également le paramétrage et la formation des utilisateurs) est de 6 800 € par an (pour les années 2013, 2014 et 2015) et les coûts de maintenance s'élèvent à 500 € par an. Pour votre information, la Direction des systèmes d'Information de la Ville travaille actuellement sur la mise en place d'une nouvelle version de l'outil.

IV.2 Question orale posée par Monsieur Florian Bohême au nom du groupe « Houilles Ensemble » au sujet de la Piscine intercommunale de Houilles

Monsieur le Maire,

Avant de poser cette dernière question orale, je souhaite vous dire tout le plaisir que j'ai eu ces sept dernières années à servir les Ovillois, ici à cette place de Conseiller municipal puis de Conseiller communautaire.

J'ai décidé de mettre entre parenthèse mon engagement politique local pour me consacrer à un nouveau projet professionnel qui sera difficilement compatible avec l'exercice d'un mandat local.

Aussi, permettez-moi tout simplement de remercier l'ensemble des Ovillois, des acteurs associatifs et de la société civile, des services municipaux mais aussi l'ensemble des élus avec qui j'ai essayé modestement de travailler pour le bien de notre ville.

Ma dernière question concerne le devenir de la piscine intercommunale.

Lors de sa dernière séance, l'ensemble des élus communautaires a voté le remboursement des abonnements pour les usagers tant que la piscine serait fermée.

Chacun sait les causes qui ont conduit à cette fermeture, aussi je souhaiterai savoir, au-delà du remboursement des abonnements, quelles ont été les autres mesures prises, notamment en termes de facilités tarifaires ou d'accueil dans d'autres équipements :

- pour les associations fréquentant cette piscine intercommunale et principalement le CNHC ;

- pour les scolaires usagers de cette piscine tant les primaires que les lycéens qui ont choisit l'option natation au baccalauréat ;

- ou encore plus simplement pour les usagers de la piscine.

Conscient des travaux à mener pour la réouverture de celle-ci, pouvez-vous nous annoncer ce soir si un calendrier pour la remise en état et réouverture de cet équipement a été décidé ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire

Merci Monsieur le Conseiller,

Merci tout d'abord lors d'une rencontre en Mairie d'avoir eu la courtoisie de m'informer de votre démission du Conseil.

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter le meilleur pour vos projets futurs, saluer votre engagement politique au sein de notre commune et plus récemment au sein de la Communauté d'agglomération de la boucle de la Seine. Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes idées, j'ai toujours voulu et je me battrai toujours pour que l'opposition puisse s'exprimer et faire entendre la voix de celles et ceux qui leur ont fait confiance, dans un esprit constructif et au service de l'intérêt général.

Pour répondre à votre question concernant la piscine intercommunale, en complément du remboursement des abonnements décidé lors du dernier conseil communautaire, un certain nombre de mesures complémentaires ont été prises par la Municipalité et la communauté d'agglomération afin de répondre au mieux, aux attentes de l'ensemble des utilisateurs de cet équipement.

Pour les associations et principalement le club nautique, des solutions partielles ont été trouvées avec la location de lignes d'eau dans des structures voisines (Maisons-Laffitte, Nanterre (université), Saint-Germain-en-Laye et Argenteuil),

En revanche, pour l'accueil des scolaires, nous ne disposons pas d'une solution dans l'immédiat. Malheureusement nous manquons d'équipement sur l'ensemble du département et les équipements actuels en fonctionnement ne disposent d'aucune ligne libre, permettant d'accueillir d'autres activités.

Concernant la partie tarifaire, nous proposons 2 solutions pour dédommager les usagers de la piscine :

- Soit le report des entrées restantes non utilisées depuis le sinistre, dès la réouverture de l'équipement,
  ou bien
- Le remboursement des entrées aux clients qui en feraient la demande. Cette option à nécessité de modifier les actes de régie et l'édition de carnets de chèques permettant de rembourser la clientèle. Ces remboursements pourront débuter dès réception des chéquiers au plus tôt fin avril.

A propos de la date de réouverture de l'équipement, nous sommes toujours en attente du rapport d'expertise et des autorisations de débuter les travaux. En parallèle, nous lançons l'appel d'offre pour essayer de gagner du temps et de commencer les travaux dès que l'autorisation sera donnée par les experts d'assurance. La durée des travaux est d'environ 3 mois.

IV.3 Question orale posée par Monsieur Janick Giroux au nom du groupe « Houilles Ensemble » au sujet du Centre de loisirs J.Y Cousteau

Nous découvrons le courrier que vous adressez aux familles qui n'ont pu, dans le délai imparti, désinscrire leur enfant du centre de loisirs J.Y Cousteau durant les vacances.

Nous sommes très étonnés du ton que vous y utilisez, à la fois froid, accusateur et donneur de leçons. Nous retranscrivons là le ressenti des Ovillois destinataires : l'incompréhension, l'amertume, la colère et surtout l'absence d'écoute des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Cette façon de leur attribuer la responsabilité qui est la votre est inadmissible.

En effet dans ce courrier vous montrez votre refus d'assumer la responsabilité du manque de places au centre de loisir J.Y Cousteau. Vous n'assumez pas votre responsabilité car se serait reconnaitre : au mieux votre incapacité à le gérer, au pire votre incompétence à le prévoir.

En effet l'insuffisance d'accueil du centre de loisirs J.Y Cousteau n'est pas nouvelle voilà déjà 2 ans que pour y parer ; vous avez déplacés les plus âgés du centre Cousteau au Ginko, posant alors une rustine plutôt que de saisir le problème à bras le corps.

De même, une partie de l'augmentation de la fréquentation provient de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Bien que vous vous soyez accordé un délai supplémentaire d'un an vous n'avez pas su écouter, auprès des municipalités qui l'avez mise en place dès septembre 2013, les implications de cette réforme.

Cette augmentation de la fréquentation du centre de loisir est également liée à l'augmentation régulière de la population Ovilloise depuis de très nombreuses années et tout au long de vos 20 ans de gestion municipale. Pourtant vous n'avez pas su anticiper ces besoins à venir.

A moins peut être que ce manque de place d'accueil au centre de loisirs J.Y Cousteau soit le résultat de vos choix budgétaires. Ce n'est qu'en novembre, si les travaux ne prennent pas de retard, qu'une extension du centre de loisirs, (sur le site Velter), sera achevée, d'un coût de 850K€. Cette extension était à notre avis bien plus prioritaire que la réfection du parvis de l'hôtel de ville, pour prêt d'un million d'euros, réalisée au trimestre 2014.

C'est votre manque d'anticipation de ces difficultés et votre volonté de toujours repousser à plus tard leur résolution qui crée ce manque de place d'accueil. C'est cette insuffisance qui oblige les parents à réserver pour être sûr d'avoir une place.

Afin que ce sujet soit le plus transparent, nous aimerions connaitre :

- Quelle fut la fréquentation du centre de loisirs J.Y Cousteau durant les deux semaines des vacances scolaires d'hiver 2015 ?

- Quel fut le pourcentage, sur cette période, d'enfants inscrits qui ne se sont pas présentés ?

- Quel est le pourcentage d'enfants absents, sur cette période, dont la réservation fut facturée aux parents ?

- Quels sont les motifs retenus pour exonérés du payement lorsque l'enfant est absent ?

- Quelle est la fréquentation moyenne du centre de loisirs J.Y Cousteau le mercredi après-midi depuis septembre 2014 ?

- Quelle est la fréquentation moyenne du Ginko aux dernières vacances scolaires d'hiver ?

- A combien de parents ce courrier mentionné a été adressé ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer mes salutations respectueuses

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur GIROUX,

Vous instrumentalisez une fois de plus des éléments sortis de leur contexte.

Ne cherchez pas la définition de donneur de leçon, il n'est qu'à reprendre les termes de votre question et des présupposés qui l'accompagnent. Affirmer que la Municipalité n'assume pas sa responsabilité sur ce dossier et que nous la rejetons sur les parents, allant jusqu'à parler d'incapacité ou encore d'incompétence est simplement démagogique. Je déplore vivement vos propos qui visent également les services qui travaillent à nos côtés sur ces dossiers.

Je préfère sur ce thème les propos de votre collègue, M. WODKA, qui lui, parle de discipline publique.

Je peux admettre que ce genre de courrier sur la forme administrative peut être retravaillé. Si cela en a offusqué quelques-uns, je les prierai de bien vouloir m'en excuser. Ce n'était pas le but. Je remarque tout de même que ce courrier n'était pas agressif si on compare à la tonalité de votre question. Faites ce que je dis et non pas ce que je fais.

Quant à moi, je préfère parler du fond, sur une moyenne de 200 enfants inscrits au centre, entre 25 et 30 % ne sont pas venus et seuls 5 % ont envoyé un justificatif

Aussi, concernant le courrier adressé aux familles n'ayant pas honoré les places réservées au centre de loisirs J.Y Cousteau durant les dernières vacances d'hiver, il s'inscrit dans une démarche juste et équitable que nous assumons. L'objectif de cette correspondance était d'anticiper l'effectif réel de cet équipement, et accueillir les enfants dans les meilleures conditions avec du personnel adapté. Il nous parait également opportun de sensibiliser les familles sur le gaspillage alimentaire, aussi bien sur un plan éthique qu'économique. On pourrait d'ailleurs nous reprocher l'inverse, le gaspillage.

Et ce sans parler des problèmes d'assurance et de sécurité.

Vous pointez une nouvelle fois comme sur d'autres sujets notre manque d'anticipation en qualifiant je cite « le déplacement des enfants de CM2 du centre Cousteau vers le Ginkgo de rustine ».

Bien au contraire, il s'agit d'anticipation et non de rustine Monsieur Giroux. Ce déplacement de 36 enfants au Ginkgo et l'extension à 300 places de l'agrément du Centre de loisirs Cousteau a d'ores et déjà permis une augmentation de capacité du centre de loisirs de 18% dans l'attente des travaux de Velter.

Comment ne pas préciser également que ces inscriptions non honorées neutralisent inutilement des places.

Sur la réforme des rythmes scolaires ou encore sur l'augmentation de la population, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi. Nous sommes conscients de l'augmentation de la demande. Et c'est fort de ce constat que nous avons décidé de lancer une extension sur le site Velter. Cette structure nous permettra d'accueillir 60 enfants supplémentaires dans de très bonnes conditions.

Je serai charitable en ne revenant pas sur cette réforme des rythmes scolaires qui vous en conviendrez, n'a en rien pris en compte les réalités et les conséquences sur le terrain et ce pour toutes les villes.

Sur le coût de 850 000 € que vous évoquez pour le projet Velter, il s'agit en réalité du coût total des travaux (réfectoire, 2 classes accessibles PMR, sanitaires, accueil loisirs...) et non de l'extension de l'accueil loisirs.

Une fois de plus, votre question témoigne qu'il est facile de se poser en donneur de leçons et de faire croire qu'on peut raser gratis lorsqu'on est pas aux affaires.

Pourquoi ne dites-vous rien sur la baisse des dotations et le transfert des charges sur la collectivité.

Sur l'aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville auquel vous faites de nouveau référence, je n'ai pas entendu un commentaire de l'opposition à ce sujet avant les élections municipales alors que cela était inscrit au budget et faisait suite aux travaux entrepris ces dernières années pour l'accessibilité avec une zone piétonne qui part du collège Maupassant, traverse la ZAC Eglise, passe devant le conservatoire et la Mairie, traverse le jardin public pour arriver à la Gare.

Je tiens à préciser que vous n'avez pas formulé de remarques lors de la dernière commission jeunesse au sein de laquelle vous siégez. Comme à l'accoutumée, vous intervenez ce soir non pour construire mais pour nous faire un procès d'intention. Monsieur GIROUX, quand tiendrez-vous vos promesses d'une opposition constructive ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine séance du Conseil municipal :
jeudi 21 mai 2015 à 20h30
Salle Victor Schœlcher

Prochaine séance du Conseil communautaire :
Mardi 14 avril 2015 à 20h30
Pôle Chanorier à Croissy-sur-Seine

Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Alexandre JOLY